

PRIX JEUNESSE

Règlement

- Art.1-** : Ce prix est destiné à récompenser une équipe dont le siège social est situé sur le territoire de la commune de Verviers, ou à un(e) jeune joueur(se) domicilié(e) à Verviers.
- Art.2-** : Ladite équipe ou le(la)dit(e) joueur(se) doit être affilié(e) à une fédération reconnue au niveau national.
- Art.3-** : Les joueurs de l'équipe lauréate ou le(la) joueur(se) devra(ont) être âgé entre 14 et 21 ans.
- Art.4-** : Le jury prendra en considération les résultats enregistrés pendant la saison sportive qui précède (1er août au 31 juillet).